



EDITO

Depuis plusieurs années, la maîtrise du coût de la collecte et du traitement des déchets produits par les ménages et les professionnels est un objectif majeur de notre collectivité.

C'est pourquoi la Communauté de communes a prévu des changements au niveau de la déchèterie.

D'une part, afin de garantir un service de qualité sur le site de la déchèterie intercommunale de Ganges, tout en étant particulièrement vigilant sur le coût de gestion de cet équipement, le Conseil Communautaire a décidé de reprendre la gestion et l'entretien de ce site en régie, sans passer par un prestataire de service et ce à compter du 2 mai 2016.

D'autre part, un projet de rénovation et de mise aux normes de la déchèterie est à l'étude afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de la sécurité des usagers.

Le tri et la qualité de celui-ci sont l'affaire de tous.

Nous comptons sur vous pour nous accompagner dans cette démarche nécessaire pour maîtriser les coûts liés aux déchets et préserver l'environnement de notre territoire.

Jacques RIGAUD
Président de la Communauté
Conseiller Général de l'Hérault



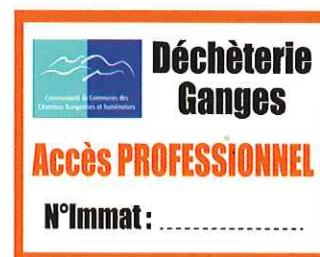
De nouveaux badges pour accéder à la déchèterie

A compter du 2 mai 2016, l'accès à la déchèterie sera autorisé aux véhicules disposant du nouveau badge collé sur leur pare-brise.

Ce badge est à retirer à la mairie de votre domicile sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Nous vous rappelons que la déchèterie est un service qui s'adresse aux seuls habitants ou professionnels de notre territoire.

Bien entendu durant le mois de mai, une campagne d'information et de sensibilisation sera mise en place mais à partir du mois de juin les utilisateurs ne disposant pas du nouveau badge se verront refuser l'entrée de la déchèterie.



Focus sur les nouveaux produits triés :

- produits dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits pâteux ou réactifs, acides/bases, bidons souillés
 - ampoules basses consommation, tubes néon et led (partenaire : RECYLUM)
 - bennes *éco-mobilier* : mobiliers de bureau, meubles des collectivités, meubles d'agencement de boutiques, mobilier de stands, mobilier technique et industriel.
 - plaques de plâtre

Un règlement intérieur pour un bon fonctionnement

Un nouveau règlement intérieur a été adopté afin que chacun puisse avoir connaissance des dépôts possibles et des règles de conduite indispensables à une bonne gestion de la déchèterie. Le règlement est affiché à la déchèterie, à votre disposition dans toutes les mairies du territoire et consultable sur le site de la Communauté de Communes www.cdcgangesumene.fr.

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi (hors jours fériés)
aux horaires suivants :

☀ Été	du 01/03 au 31/10	9h00 - 12h00 et 15h00 - 18h30
❄ Hiver	du 01/11 au 31/02	9h00 - 12h00 et 14h30 - 18h00

Tous mobilisés pour un meilleur tri

La déchèterie de la Communauté de Communes a les volumes les plus importants du territoire du Symtoma (syndicat chargé du traitement des déchets).

Nous nous en félicitons mais nous devons toutefois nous assurer que les dépôts soient bien effectués par les usagers de notre territoire (mise en place de nouveaux badges).

Pour les commerçants et restaurateurs sont mis à disposition : une benne à cartons bruns, une benne à polystyrène et des colonnes à verre équipées d'ouvertures gros producteurs. Ces déchets ne doivent pas être présents dans les bacs gris. Quand ils sont triés, ils sont valorisés et deviennent par conséquent une recette pour notre territoire.

Pour les particuliers des composteurs sont disponibles. Ils permettent de diminuer de 30 % le tonnage croissant des déchets verts, le poids de votre poubelle des déchets ménagers : déchets de cuisine, déchets de jardin, sciure de bois non traités, cendres de bois éteintes. De plus vous obtiendrez un bon compost utilisable au jardin potager ou d'agrément.

Commandez directement
au Symtoma votre composteur (coût 15€)

par mail contact@syntoma.org

ou en faxant votre demande au 04 66 77 90 88

Le tri à la déchèterie de Ganges

Dans les bennes :



BOIS



CARTONS



MÉTAUX



VEGETAUX NON
BROYÉS



GRAVATS



MOBILIER



ENCOMBRANTS

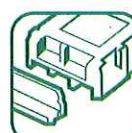


EMBALLAGES

Dans les contenants spécifiques :



DECHETS
DANGEREUX



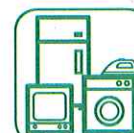
POLYSTYRÈNE



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



AMPOULES ET
NEONS



DÉCHETS
ÉLECTRIQUES



PILES ET
ACCUMULATEURS



HUILES DE VIDANGE



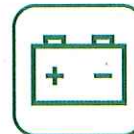
PNEUMATIQUES
VL / MOTOS



EMBALLAGES
VERRE



CARTOUCHES ENCRE



BATTERIES
DE VEHICULE



VETEMENTS,
CHAUSSURES,
MAROQUINERIE



HUILES DE FRITURE



BIDONS D'HUILE



GROS BIDONS
EN PLASTIQUE



CAPSULES DE
CAFE